

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE (parti à 19h05 – procuration à Monsieur BELLEMAIN Thierry) et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Monsieur Bernard NICOLAS

Convocation et affichage : 06/03/2023

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Lecture du compte rendu du 04 novembre 2022. Approuvé à l'unanimité.

**1. PROPOSITION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE IT 04 – STABILISATION AFFOUILLEMENT AVAL VOIE COMMUNALE DU VIEUX CUREL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le problème d'affouillement aval du chemin du Vieux Curel et qu'il est nécessaire de faire une étude préparatoire afin de faire des travaux de réparation durables. Monsieur le Maire informe que suite à l'adhésion à l'association IT 04, association mixte comprenant le département et les communes adhérentes et qui apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage dans le domaine de la voirie et des réseaux, il a demandé un devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier. Le montant du devis s'élève à 1 852.50 €HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur ce point.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix POUR (dont celle de Monsieur Thierry BELLEMAIN – Maire) et 3 ABTSENTIONS accepte le devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'IT04 pour le dossier de stabilisation affouillement aval de la voie commune du Vieux Curel pour un montant de 1 852.50 €HT et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.**

**2. PROPOSITION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE IT 04 – TRAVAUX DE SAUVEGARDE DU PONT DU CLOS NOUVEAU (VC N°9)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la dégradation du Pont du Clos nouveau qui permet à la voie communale n°9 de franchir la rivière du Jabron et qu'il est nécessaire de faire une étude préparatoire afin de faire des travaux de sauvegarde de ce pont.

Monsieur le Maire informe que suite à l'adhésion à l'association IT 04, association mixte comprenant le département et les communes adhérentes et qui apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage dans le domaine de la voirie et des réseaux, il a demandé un devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce dossier. Le montant du devis s'élève à 6 107.50 €HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur ce point.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'IT04 pour le dossier de travaux de sauvegarde du Pont du Clos nouveau (VC N°9) pour un montant de 6 107.50 €HT et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.**

**3. FORET COMMUNALE : DEMANDE DE TRAVAUX ONF 2023**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une proposition par l'ONF de travaux de création d'un périmètre de 0.91 km sur la parcelle 3 pour un montant de 3 240,00 € HT et de études préalables pour des travaux d'infrastructure sur la piste de l'Uubac pour un montant de 3 050.00 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que le budget de la commune ne permet pas de réaliser ces travaux pour cette année.

**Le Conseil Municipal, par 6 voix refuse les propositions de travaux de l'ONF pour un montant global de 6 290.00 € HT**



**4. DELIBERATION VENTE DU MATERIEL DES GÎTES**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que suite à la décision de louer les gîtes le Jabron et la Lure à l'année, il y a deux nombreux équipements qu'il faudrait vendre et dont il faudrait fixer le prix.

Il propose les équipements et prix suivants :

- 2 réfrigérateurs : 50 €/un
- 2 bahuts bas : 30 €/un
- 1 meuble télé : 10 €
- 1 micro-onde : 10 €
- 1 table + 6 chaises : 150 €
- 1 meuble bas + 1 haut de cuisine : 25 €
- 1 lit enfant : 25 €
- 1 lit + matelas + sommier : 125 €
- 1 matelas en 140 : 50
- 1 sommier pieds en bois : 50 €
- 1 grand clic-clac : 150 €
- 1 petit clic-clac : 75 €
- 1 table de nuit : 10 €
- 1 banquette grise : 150 €
- 1 lave-vaisselle : 50 €
- 1 lave-linge : 50 €
- 2 cuisinières : 50 €

Monsieur le Maire propose de valider cette liste et les prix correspondants.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de vendre les équipements des gîtes, valide la liste ci-dessus et les prix correspondants proposés et autorise monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier et à signer les documents correspondants.**

**5. RECUPERATION DES BACS GRIS DE LA CCJLVD PAR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ensemble des bacs gris qui permettent actuellement la collecte des OMR par la CCJLVD via son prestataire Alpes Nettoyage va être récupéré par une entreprise après la dernière collecte sur la base de ce fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que la CCJLVD doit payer l'entreprise pour récupérer ces bacs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver 2 des bacs gris sur la commune, et de les stocker sur un espace municipal ou privé avec convention, non pas pour les utiliser à des fins de collecte des OMR, mais pour anticiper d'éventuels besoins pratiques formulés, par exemple, par des associations de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose actuellement de 2 bacs gris.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver 2 bacs gris et de les stocker dans un espace clos et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches auprès de la CCJLVD afin de régler les formalités administratives de cette opération.**

**6. PROJET PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERTS »**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de remplacer les lampes de l'éclairage public par des lampes spéciales LED, ce qui permettrait une forte diminution de la consommation actuelle (entre 4 et 5 fois). Cette solution est beaucoup plus économique que de remplacer les luminaires par des luminaires LED. (de 6 à 7 fois moins onéreux).

Le montant du projet est de 1 254.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre du « FONDS VERTS ».

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve projet de remplacer les lampes de l'éclairage public par des lampes LED exposé ci-dessus pour un montant de 1 254.00 € HT, sollicite l'aide financière maximale de l'Etat au titre du FONDS VERTS et approuve le plan de financement ci-après :**

*Subv. FONDS VERTS :	1 003.20 € soit 80 %
*Commune :	<u>250.80 €</u> soit 20 %
<b>Total :</b>	<b>1 254.00 €</b>

**s'engage à financer la part communale de l'opération et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**



**7. FIXATION DU PRIX DE VENTE D'UNE CONCESSION CIMETIERE AU COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les travaux du columbarium sont terminés. Il explique qu'il s'agit désormais d'informer les habitants de la commune de la possibilité qu'ils ont d'acheter une concession dans le columbarium.

Monsieur le maire rappelle le coût de construction du columbarium de 9 concessions.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente d'une concession à **450.00 €**.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition et de Monsieur le Maire et fixe le tarif de la concession au columbarium à 450.00 €.**

**10. QUESTIONS DIVERSES**

- Composteur municipal
- Convention Danza l'Ombra

La séance est levée à 19h53

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**





